

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Convocation du : 26 / 01 / 2015

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusée : S. GILGENKRANTZ

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE MAIRE

1) Eau-Assainissement

Par un courrier du 14/01, le Conseil Général de l'Ain informe la commune de LANTENAY que les subventions qu'elle a sollicitée pour la construction de son réseau d'assainissement ne lui sont pas accordées, au motif que la compétence « Construction et gestion de la collecte » a été transférée à la Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB). Cette dernière a confirmé qu'elle était porteuse du projet, mais n'a pas sollicité d'aide pour 2015 : elle envisage de réaliser les travaux en 2016, sur la base des études menées cette année par la commune. Une réunion avec les représentants de la CCHB est prévue jeudi 12/02 à ce sujet. Le Conseil Général précise que les aides pourront être accordées lorsque tous les acteurs de ce dossier (commune et CCHB) auront décidé d'engager les travaux. Un nouveau dossier de demande de subventions sera donc déposé pour 2016, et un nouvel appel d'offre sera lancé à cette occasion.

Enfin, concernant la rénovation du réseau de distribution d'eau, le Conseil Général informe la commune que les travaux ne sont pas éligibles aux aides du département, car leur objet est l'amélioration de la défense incendie du village. Une nouvelle demande de subventions sera également déposée pour 2016, en mettant en avant la nécessité de réduire les nombreuses fuites sur le réseau, cet aspect du projet pouvant faire l'objet d'aides départementales.

Les études déjà payées serviront pour le nouveau dossier.

2) École-Garderie

Bilan financier du premier trimestre de la Garderie-Cantine : La garderie-cantine a coûté 6 944,14 € aux trois communes du RPI pour le premier trimestre 2014-2015. Le maintien de la garderie le mercredi après-midi en 2015-2016 est fortement remis en cause.

Transports scolaires : Les transports scolaires, de la compétence du Conseil Général, ont été annulés lundi 02/02/15. Certains parents d'élèves scolarisés à OUTRIAZ ou IZENAVE ont néanmoins déposé leurs enfants à la garderie de LANTENAY le matin, ce qui a obligé l'école de LANTENAY à les garder toute la journée. Il est rappelé que la garderie ferme à 8h30, que l'école n'a pas pour objet la garde des enfants qui n'y sont pas inscrits, et que le service minimum n'est mis en place qu'en cas de grève des enseignants. En cas d'annulation des transports scolaires, il est de la responsabilité des parents, et non des mairies, de trouver une solution pour faire garder leurs enfants ou pour assurer leur transport entre le domicile, l'école et éventuellement la cantine. La garde d'enfants non-inscrits, contraire aux statuts, pose d'importants problèmes de responsabilité et d'assurance. Madame DELGADO Sylvie a d'autres obligations professionnelles et ne peut pas rester. Cette question sera évoquée lors du prochain Conseil d'école.

Subventions communales : Les communes du RPI ont décidé d'harmoniser les subventions accordées aux écoles et au sou des écoles.

Le calcul a été fait selon les montants donnés les années précédentes.

Ces subventions seront désormais :

- Pour l'école : 50 € par enfant scolarisé dans la commune ;
- Pour le sou des écoles : 32 € par enfant de la commune scolarisé dans le RPI.

3) Agence postale communale

L'agence postale a coûté 1 718,43 € à la commune en 2014 (13 464 € de recettes en incluant l'aide versée par la Poste, et 15 182,43 € de dépenses).

La convention liant la commune de LANTENAY et la Poste arrive à échéance. Cette convention est renouvelée par tacite reconduction, pour une période de 9 ans. Par ailleurs, le contrat entre la Poste, l'État et les collectivités, qui conditionne les aides perçues par la commune, arrive à échéance dans 2 ans. Si ces aides n'étaient pas reconduites, le coût du maintien de l'agence postale (15 000 € / an) serait insupportable par la commune.

Le CDD de Madame MATHIEU arrive à échéance en Juin, et ne peut être reconduit une troisième fois : si la commune décide de renouveler la convention, elle devra proposer un CDI à Madame MATHIEU.

Les membres du Conseil Municipal débattent de l'opportunité du maintien de l'agence postale. Les points suivants sont évoqués :

- Si un CDD est proposé et que les aides de la Poste ne sont pas reconduites, la commune devra soit supporter seule le coût du salaire de l'employée – ce qui est inenvisageable – soit procéder à un licenciement – toujours problématique, notamment dans la fonction publique.
- Le service rendu est certes apprécié par les habitants, mais n'est pas indispensable, comme le montre la fréquentation de l'agence postale, relativement faible. Même en cas de maintien des aides, les 1 700 € annuels versés par la commune sont-ils justifiés ? En cas de fermeture, le service pourrait éventuellement être repris par le restaurant Ratatouille d'OUTRIAZ sous la forme d'un Point Poste.

M. le Maire va prendre des renseignements supplémentaires avant la prise de décision.

Il est en outre rappelé qu'il n'existe pas de solution technique au problème de l'accessibilité de la Poste aux handicapés. Une dérogation pourrait être accordée.

4) Travaux / budget 2015

Le chantier prioritaire en 2015 sera celui du pont de la voie du tram : la commune est en attente de devis et de propositions de solutions techniques.

Les autres travaux prévus sont :

- Église : Réalisation d'un plan incliné derrière la porte d'accès latérale et rénovation du plancher.
- Four du Tremblay : rénovation de la toiture.
- Mairie : Pose d'un garde-corps le long de la rampe d'accès.
- Logement de la Poste : rénovation de la toiture.

5) Éclairage public

Après enquête, et contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'une réunion précédente, la commune bénéficierait financièrement d'une diminution de sa consommation d'électricité pour l'éclairage public. En raison du mode de calcul du SIEA, cette diminution serait répercutée 2 ans plus tard sur sa facture. Une baisse de 50 % de la consommation entraînerait une économie d'environ 1 300 € par an pour LANTENAY, soit une baisse d'environ 40 % de sa facture. Il est donc proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00, comme cela se pratique dans un nombre de plus en plus grand de communes. Les économies dégagées seraient utilisées pour financer l'installation de lampadaires supplémentaires sur certains secteurs qui en sont dépourvus.

Le coût d'un lampadaire est d'environ 1500.00€ selon le modèle. Même en tenant compte d'un nombre accru de points lumineux, l'économie resterait importante (pour une dizaine de points lumineux supplémentaires, la baisse serait d'environ 1 000 € par an au lieu de 1 300 €, aux tarifs actuels).

Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette proposition. La population sera informée de la date et des modalités de sa mise en application.

6) Bois, programme des travaux en 2015

L'ONF propose à la commune de LANTENAY les travaux suivants :

- Maintenance : entretien des parcelles 9 et 10 ;
- Travaux sylvicoles sur la parcelle 15 (1 Ha) ;
- Dégagement manuel de plantation sur la parcelle 10 ;
- Plantation d'épicéas de douglas sur la parcelle 13.

Hors subvention, ces travaux se montent à 5 570 € HT.

Le Conseil municipal valide ces propositions de travaux.

7) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La commune dispose à ce jour de 196 489, 90 €.
- Nouvelles communes : Une nouvelle loi est sur le point d'être promulguée, qui vise à favoriser les regroupements de communes. Elle présente un certain nombre d'améliorations par rapport à la loi existante, et propose des incitations supplémentaires pour les communes qui décideraient de se regrouper.
 - La baisse des dotations de l'État serait gelée pendant 3 ans.
 - La totalité des membres des conseils municipaux actuels serait conservée jusqu'à la fin de la mandature.
 - Un maire serait désigné, et les maires des anciennes communes auraient le titre de maires adjoints. Ils conserveraient une partie de leurs pouvoirs, là aussi jusqu'à la fin de la mandature.

Les communes de LANTENAY, IZENAVE et OUTRIAZ partagent de nombreux intérêts, ont pris l'habitude de travailler ensemble, et prennent régulièrement des décisions en commun sur plusieurs dossiers (école, garderie, église, pompiers ...). Un regroupement de ces trois communes en une seule ne provoquerait donc pas une rupture brusque par rapport aux pratiques actuelles, mais prolongerait les efforts de rapprochement et de mutualisation déjà entrepris. La commune ainsi créée garderait en outre une taille raisonnable, évitant une dérive des coûts et une complexification des prises de décision observées dans des collectivités plus importantes.

La mutualisation des moyens permettraient des économies d'échelle importantes. Les agents municipaux seraient conservés, mais tous les départs ne seraient pas forcément compensés à l'avenir, permettant d'envisager des gains de productivité non négligeables. Ces points, ajoutés au gel de la baisse des dotations de l'État, permettraient à la commune de LANTENAY d'économiser plusieurs dizaines de milliers d'euros par an, selon un premier chiffrage. Ces économies peuvent difficilement être ignorées dans le contexte actuel.

Enfin, malgré quelques réticences exprimées par certains conseillers, le regroupement des collectivités est une tendance forte des politiques nationales et européennes depuis de nombreuses années. Si les communes décident de ne pas fusionner aujourd'hui, le risque est fort de voir les fusions imposées prochainement, mais sans les aides financières accordées actuellement, et sans la possibilité de fixer le périmètre de la nouvelle collectivité.

Un chiffrage plus précis des conséquences d'une éventuelle fusion va être effectué. Les positions des conseils municipaux d'IZENAVE et OUTRIAZ sont également attendues, avant de décider de s'engager ou non dans un processus de fusion. Pour pouvoir bénéficier pleinement des aides de l'État, la décision de fusionner doit être prise avant la fin de l'année 2015.

- Ramassage des ordures ménagères : Certaines habitations n'ont été desservies ces dernières semaines. Les personnes concernées sont invitées à faire connaître leurs doléances auprès de la CCHB, responsable de la collecte.
- Terrains de boules (près du terrain de foot) : Ils sont peu utilisés. L'un des deux pourrait être transformé en terrain de sport ou en aire de jeu pour enfants. Une étude sera menée.

Fin de la réunion à 22 h 30.